



Droit d'auteur et arts numériques

Conférence présentée avec la collaboration du **CQAM** et de la **CJAM**

15 octobre 2014

Me Julie-Anne Archambault

LEGAULT **JOLY** THIFFAULT S.E.N.C.R.L. – LLP

Ordre de la Présentation

- Application du cadre légal – DA 2.0
- Violations et Recours
- Diffusion, contrôle et usage
- Licences à l'ère numérique
- Nouveaux modèles de l'économie numérique
 - Offre et demande
- Questions - Conclusion



- Le droit d'auteur en général
 - Définition « œuvre », titularité, durée, étendue, domaine public, exceptions, dans le cadre d'un emploi ...
- Automatismes
- Lois applicables et traités internationaux
- Territoire et juridiction
- Usages et NETiquette
- Enregistrement

Modifications récentes

- « Modernisation » et respect des ententes internationales
- Plus d'exceptions
- Incertitudes et application confuse
 - Fragilisation de la gestion collective, mais absence de modèle légal de remplacement → négociation entre auteur et usager et nouveaux modèles économiques



- *Il n'y a violation de l'intégrité de l'œuvre que si celle-ci est modifiée d'une manière préjudiciable à l'honneur ou à la réputation de l'auteur.*



l'affaire Snow c. Toronto Eaton



WEB et Droit d'auteur en vrac

- Mythe de l'information publique et du contenu destiné à circuler librement...
- Licence automatique à l'adhésion à certaines sites/services
- Gestion collective: Tarif 22 : premier projet déposé en 1995, finalisé en 2008
- Mentions légales sur un site



- Artiste visuel
 - Œuvre artistique : peinture, dessins, sculptures, œuvres architecturales, gravures, photographies ...
 - Œuvre dramatique : œuvre cinématographique (bande son ou non), pièces, chorégraphies ...
- Œuvre musicale
- Œuvre littéraire : inclut les programmes d'ordinateur
- Application des droits voisins

WEB Violations

- Reproduction non autorisée d'œuvre
 - Partie importante
- Commerce non autorisée
- Nom de domaine (cybersquattage)



Exemples

Sandra Chevrier
 January 31 · Edited

Wow mais quelle semaine, après avoir découvert un site qui vendait des affiches de mon travail sans mon consentement, maintenant quelqu'un copie mon travail et le vend en toute conscience sur Ebay.....

"Original art mixed media framed approx 12x17 Sandra Chevrier style"



Like · Comment · Share

Sandra Chevrier
 Yesterday at 23:29 · Edited

Je viens de découvrir ce site qui vend des affiches de mes oeuvres sans mon consentement.... Incroyable.

SVP n'encouragez pas ces personnes qui tentent de faire de l'argent sur le dos des artistes... Continue Reading



Poster Arte Pop Sandra Chevrier Star Wars 60 X 50 Cm \$ 80.0
 postercity.mercadoshops.com.ar

1 Like 14 Comments

News Feed Requests Messages Notifications More





Pourquoi ?

- Sur le titre : en *passing off*
- Diffusion, reproduction non autorisée, etc...

Comment?

- Interne
- Judiciarisé

• Les FSI mis à contribution → *Voltage Pictures c. TekSavvy*



- Reproduction non autorisée d'œuvre
 - Fair Use
 - Parodie, Satyre, Hommage, Critique
 - Établissement scolaire
 - Contenu non commercial généré par l'utilisateur
 - Reproduction à des fins privées

Diffusion et Contrôle

On atteint le **juste équilibre** entre les objectifs de politique générale [...], non seulement en reconnaissant les droits du créateur, mais aussi en accordant l'importance qu'il convient à la nature limitée de ces droits. D'un point de vue grossièrement économique, il serait tout aussi inefficace de trop rétribuer les artistes et les auteurs pour le droit de reproduction qu'il serait nuisible de ne pas les rétribuer suffisamment. **Une fois qu'une copie autorisée d'une œuvre est vendue à un membre du public, il appartient généralement à l'acheteur, et non à l'auteur, de décider du sort de celle-ci. [...]**

Un contrôle excessif de la part des titulaires du droit d'auteur et d'autres formes de propriété intellectuelle **pourrait restreindre indûment la capacité du domaine public d'intégrer et d'embellir l'innovation créative dans l'intérêt à long terme de l'ensemble de la société, ou créer des obstacles d'ordre pratique à son utilisation légitime.**

Théberge c. Galerie d'Art du Petit Champlain inc., [2002] 2 R.C.S. 336, 2002

Diffusion et Contrôle

- Gestion du numérique
- Mesures de protection
- Par la technologie



- Production
- Mise en marché
- Exploitation
 - Négociateur
 - Gestionnaire de redevances

... ET les FSI

Les Plateformes de Diffusion

- Songza – Pandora - Deezer
- Bandcamp – SoundCloud
- Tumblr - Pinterest
- Sites web personnels – Blog
-



Licences Expliquées

- Tous droits réservés vs certains droits réservés
- Licence ou Cession
 - Droit exclusif précis ou général
- Licence libre

Principes:

- 1- La liberté d'exécuter le logiciel, pour n'importe quel usage;
- 2- La liberté d'étudier le fonctionnement d'un programme et de l'adapter à ses besoins, ce qui passe par l'accès aux codes sources;
- 3- La liberté de redistribuer des copies;
- 4- La liberté de faire bénéficier à la communauté des versions modifiées.



Creative Commons

- Six types de licences CC
 - CC BY 4.0
 - CC BY-SA 4.0
 - CC BY-ND 4.0
 - CC BY-NC-SA 4.0
 - CC BY-NC-ND 4.0
 - CC BY-NC 4.0

Creative Commons

<u>Paternité</u>			
<u>Paternité</u> <u>Pas de Modification</u>			
<u>Paternité</u> <u>Pas d'Utilisation Commerciale</u> <u>Pas de Modification</u>			
<u>Paternité</u> <u>Pas d'Utilisation Commerciale</u>			
<u>Paternité</u> <u>Pas d'Utilisation Commerciale</u> <u>Partage des Conditions Initiales à l'Identique</u>			
<u>Paternité</u> <u>Partage des Conditions Initiales à l'Identique</u>			



Autres considérations

- Notice de DA sur Internet
- Conditions d'utilisation et autres politiques (vie privée / p.i.)
- NDA
- Entente de développement
- Contrat de commande
- Brevet
- Marque de commerce



Modèles \$ Émergeants

- Licence globale avec intervention étatique
- Modèle marchand
- Modèle coopératif
 - vertical (ex. logiciel libre)
 - Horizontal (ex. pool)

- Problématiques quant à l'interprétation de la nouvelle législation
- Droit d'auteur orienté vers l'utilisateur
- Application plus ou moins efficace de la neutralité technologique
- Toujours plus de diffusion, donc plus de contenu
- Créateur-entrepreneur-gestionnaire
- Coût plus accessible pour utilisateur?
- Nouvel investissement du QC : *Plan culturel numérique*



CONCLUSION **ET** QUESTIONS

MERCI !





Aucun droit réservé
Julie-Anne Archambault, avocate
Julie-Anne.Archambault@ljt.ca

LEGAULT JOLY THIFFAULT S.E.N.C.R.L. – LLP